

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions

chargée de l'examen de la pétition au CC de Frateschi Simona et crts - Pour un accueil de vacances adapté aux besoins des familles lausannoises (PE23/002)

Présidence :	Françoise PIRON.
Membres présents :	Romane BENVENUTI ; Derya CELIK ; Charlotte DE LA BAUME ; Mme Christine GOUMAZ ; M. Elouan INDERMÜHLE ; M. Mountazar JAFFAR ; Olivia FAHMY ; Yvan SALZMANN ; Mme Maurane VOUGA.
Membres excusés :	Sevgi KOYUNCU ; Antoine PIGUET.
<u>Municipal concerné</u> :	M. David PAYOT, Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers.
<u>Accompagnant municipalité</u> :	M. Simone HORAT, chef du Service Jeunesse, quartiers et familles.
Notes de séances	Frédéric Tétaz

Lieu : salle du Conseil communal

Date : 24.04.2023

Début et fin de la séance : 17h30 – 18h30

Madame Silbering dit les pétitionnaires sont conscients des efforts menés par la Ville en matière d'accueil scolaire et parascolaire, toutefois l'offre d'accueil des enfants 3P à 8P, pendant les vacances scolaires, ne correspond pas aux besoins des familles. Les parents doivent trouver 9 semaines pour occuper les enfants lorsque les parents ne sont pas en vacances. La plupart des activités sont prévues à la semaine. Si les parents ont 2 semaines durant les vacances d'été, ils doivent trouver 4 ou 5 offres d'activités qui sont organisées dans des structures différentes, où l'enfant doit à chaque fois se réhabituer et les parents à chaque fois se réorganiser pour concilier les horaires des parents avec chaque structure. Les activités ne sont pas toujours dans les quartiers. Les parents doivent parfois se tourner vers les offres privées qui peuvent avoir des prix très élevés. S'il y a plusieurs enfants, cela peut devenir un budget conséquent.

Madame Frateschi dit que les enfants qui fréquentent les APEMS devraient pouvoir bénéficier d'une place d'accueil pendant les vacances à la hauteur du taux de fréquentation durant les périodes scolaires, autrement dit, si un enfant dispose d'une place en APEMS à 80 % du lundi au jeudi, il faut qu'il dispose du même accueil durant les vacances. Il faut des places d'accueil à horaires flexibles qui soient compatibles avec la journée de travail des parents. Besoin de 2 fenêtres de temps, le matin de 7 heures à 9 heures, et l'après-midi de 17h00 à 19h00, pour déposer et rechercher les enfants. Il y a aussi besoin d'une prise en charge de la même structure plusieurs semaines de suite, surtout en été. Il faut aussi une prise en charge sans séparation entre tranche d'âges. Il faut aussi des structures proches des domiciles. Elle note, selon une carte (voir annexe), que certaines zones de la ville ne sont pas couvertes par les APEMS. Les enfants ont besoin d'équipes éducatives adaptées. Les familles ont besoin d'une place pour chaque enfant en APEMS avec des horaires d'arrivées et départ flexibles. La

Conseil communal de Lausanne

CHOTTE est une APEMS qui fait partie du réseau lausannois. La structure ferme 5 semaines par an avec une structure adaptée. Le problème est que l'accueil cesse à 10 ans, alors que précédemment c'était 12 ans. La CHOTTE propose des activités variées. Elle souhaite que la pétition soit envoyée pour rapport et préavis pour transformer les APEMS en lieu d'accueil durant les vacances scolaires avec des équipes éducatives comme celles des centres de vie infantine.

Question aux pétitionnaires (en présence du Municipal)

Un commissaire dit qu'il existe des associations privée qui ont des tarifs abordables

Madame Silbering dit qu'il existe de tout, mais si les structures sont trop éloignées, cela impose aux familles de gros efforts d'organisation.

Madame Frateschi ajoute que ce n'est pas seulement une question de prix. C'est aussi une question de valeur et de choix d'éducation. Certains parents ne veulent pas mettre leurs enfants dans des structures accessibles aux familles les plus aisées uniquement.

Une commissaire demande confirmation si les pétitionnaires ont rencontré la Municipalité.

Madame Silbering a rencontré par hasard le Municipal fin 2022. Il s'est dit ouvert à rencontrer les pétitionnaires, mais qu'il serait intéressant d'avoir une pétition pour mieux se rendre compte de l'avis de plusieurs parents. En janvier 2023, le Municipal a dit qu'un rapport-préavis sur l'accueil parascolaire¹ était en cours de rédaction et qu'il devrait répondre à une partie des demandes. Il semble aux pétitionnaires que les autorités ont de la peine à cerner les besoins des parents parce qu'il n'y a pas d'association des parents d'élève à Lausanne. Elle est en contact aussi avec le chef du Service Quartiers, Jeunesse, et familles (entre autres), et le président de l'association des parents d'élèves pour faire surgir les besoins des familles.

Un commissaire revient sur les cours privés. Ils sont utiles pour des cas particuliers. Est-ce que les pétitionnaires seraient satisfaits d'un soutien financier par la Ville aux parents qui n'ont pas les moyens d'accéder à certains cours.

Madame Silbering explique que pendant les vacances, il faut que les enfants soient gardés mais pas qu'ils fassent forcément des activités thématiques ou intenses. C'est le problème des offres de la Ville qui sont très thématiques. Cela ne fait pas de sens pour un enfant de faire 3 semaines d'affilées la même offre thématique, alors que si l'offre consistait en un accueil, cela aurait du sens. A son avis, sur les 5 ou 7 semaines durant lesquelles les enfants seraient gardés en été, il pourrait y avoir 1 ou 2 semaines avec une activité ponctuelle, et le reste avec des accueils. Les enfants n'ont pas besoin de faire des activités différentes toutes les semaines durant toutes les vacances.

Le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers dit, à propos du rapport-préavis répondant au postulat De Paolis, qu'il avait indiqué aux pétitionnaires qu'un rapport-préavis allait sortir, qu'il aborderait certaines thématiques abordées par la pétition et que si les pétitionnaires en prenaient connaissance et n'y trouvaient pas de réponses à leurs questionnements, cela était normal car il s'agit de processus séparés. Il y a bien une volonté de la Municipalité d'avoir un accueil continu pour les enfants durant les périodes de classes. Il

¹ *Le rapport-préavis doit répondre au postulat de Mme Paola RICHARD DE PAOLIS « 20 ans d'APEMS... 'Nous avons la quantité, quid de la qualité ?' L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation » (POS18/049)*

Conseil communal de Lausanne

y a aussi ce même enjeu durant les vacances scolaires. C'est encore mal reconnu au niveau cantonal. Il est important de pouvoir répondre aux besoins des familles. Il n'existe pas d'association à Lausanne avec un groupe clairement représentatif des familles. L'association des parents d'élèves a plusieurs fois essayé de créer des sections lausannoises, mais cela n'a jamais duré. A Lausanne, il y a 15 établissements scolaires. La question est de savoir s'il doit y avoir une association lausannoise ou 1 association par établissement. Il faut aussi réfléchir à la manière d'intégrer les commissions d'établissements et du Conseil d'établissements qui traitent beaucoup de questions scolaires avec des professionnels du scolaire mais pas systématiquement du parascolaire. Il faut réfléchir à une bonne représentativité. Il faut aussi identifier les besoins. Il y a les besoins de certaines familles de pouvoir disposer d'un accueil sur l'ensemble de l'année. Mais les observations montrent que les besoins sont moindres durant certaines périodes, par exemple à Noël ou au milieu de l'été. Il y a aussi une réflexion à engager pour savoir quel est le sens des vacances pour les enfants et comment on peut proposer une offre adaptée. Il y a une volonté de ne pas considérer que les APEMS accueillent des enfants 48 ou 52 semaines par année, sans envisager que les vacances puissent avoir une autre dimension. Ce n'est pas impossible, mais c'est un enjeu à travailler. L'offre développée est de présenter aux enfants une expérience qui tranche avec leur quotidien scolaire pour changer leur point de vue, d'où la raisons de proposer des thématiques et des formes d'accueil diversifiée en fonction des besoins des enfants et des besoins des familles. La Ville organise des vacances dans des centres aérés à la montagne pour 10 jours, mais ces durées peuvent être longues pour les enfants. Il existe des centres aérés avec des accueils à la semaine ou à la journée, avec ou sans inscription. La volonté est aussi de développer une offre plus lisible pour les parents et les enfants.

La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

Audition du Municipal sans la présence des pétitionnaires

Un commissaire souhaite savoir comment sont organisées les semaines thématiques. Il plaide pour que la Ville fasse appel à des associations à but non lucratif. Est-il possible que la Ville de Lausanne mette plus en avant d'autres associations, par exemple avec une page internet.

Une commissaire demande des précisions pour savoir si le rapport-préavis qui répond au postulat De Paolis répond aussi à la pétition. Elle demande pourquoi la CHOTTE n'accueille plus les enfants après 10 ans.

Le Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers, en réponse à la question sur les semaines thématiques et l'appel à des associations à but non lucratif, dit que c'est toujours du personnel éducatif qualifié et en collaboration des moniteurs rémunérés selon les barèmes recommandés par le groupe de liaison des activités de jeunes (GLAJ). Il n'existe pas de site répertoriant l'offre privée parce que les autorités ne savent pas toujours en quoi consistent les activités. A Chauderon, il y a un office qui permet de centraliser les offres alternatives et orienter les familles, comme une agence de voyage le ferait. Les activités organisées par les centres aérés de la Ville sont organisées comme un accueil de jour avec un lieu de rencontre, mais pas forcément avec une activité thématique. Dit que la réponse au postulat De Paolis donne ce qui est fait actuellement, les engagements sur les prochains développements, mais ne prend pas explicitement position par rapport à la pétition. Le municipal dit sa méfiance à vouloir ouvrir toute l'année les mêmes structures et que la réponse par défaut serait que les enfants devraient rester à l'année dans la même structure. Il comprend que les ruptures doivent pouvoir être gérées, mais elles lui semblent pertinentes La CHOTTE est une structure

Conseil communal de Lausanne

qui préexistait au système des APEMS et qui a continué à exister selon son dispositif. Le fait d'accueillir des enfants jusqu'à 12 ans n'était pas convenu avec la Ville. Au moment où, dans les établissements scolaires, depuis deux ans maintenant, est développé un accueil 7-8P spécifique pour ce public, la pertinence d'avoir un doublon n'était plus d'actualité.

Monsieur le chef du Service Jeunesse, quartiers et familles dit que le GLAJ a une plateforme internet qui recense les activités de vacances.

Un commissaire demande s'il y a un lien entre le site de la Ville et le GLAJ. Il lui est répondu par l'affirmative.

La présidente prend congé du Municipal en charge d'Enfance, Jeunesse et Quartiers en le remerciant de sa présence.

Délibération de la copet

Une commissaire relève que la réponse du rapport-préavis répondant au postulat de Mme De Paolis ne répond pas à toutes les préoccupations. Elle propose un renvoi pour étude et rapport.

Une commissaire dit que la demande des pétitionnaires est de pouvoir compter sur un lieu d'accueil toute l'année à proximité pour des enfants de 6 à 12 ans. Cette demande n'existe pas. C'est pourquoi elle propose aussi un renvoi pour étude et rapport.

Une commissaire dit que les camps impliquent que les enfants ne rentrent pas le week-end et les parents ne tiennent pas forcément à ce que les enfants ne rentrent pas le week-end. Elle propose aussi un renvoi pour rapport-préavis

Une commissaire note que les pétitionnaires ont insisté sur les horaires et sur les possibilités d'accueils avec des semaines consécutives et proches des domiciles.

Conclusion(s) de la commission :

La présidente demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 0 voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : unanimité des voix.

<p>Vote : <i>A l'unanimité, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport.</i></p>
--

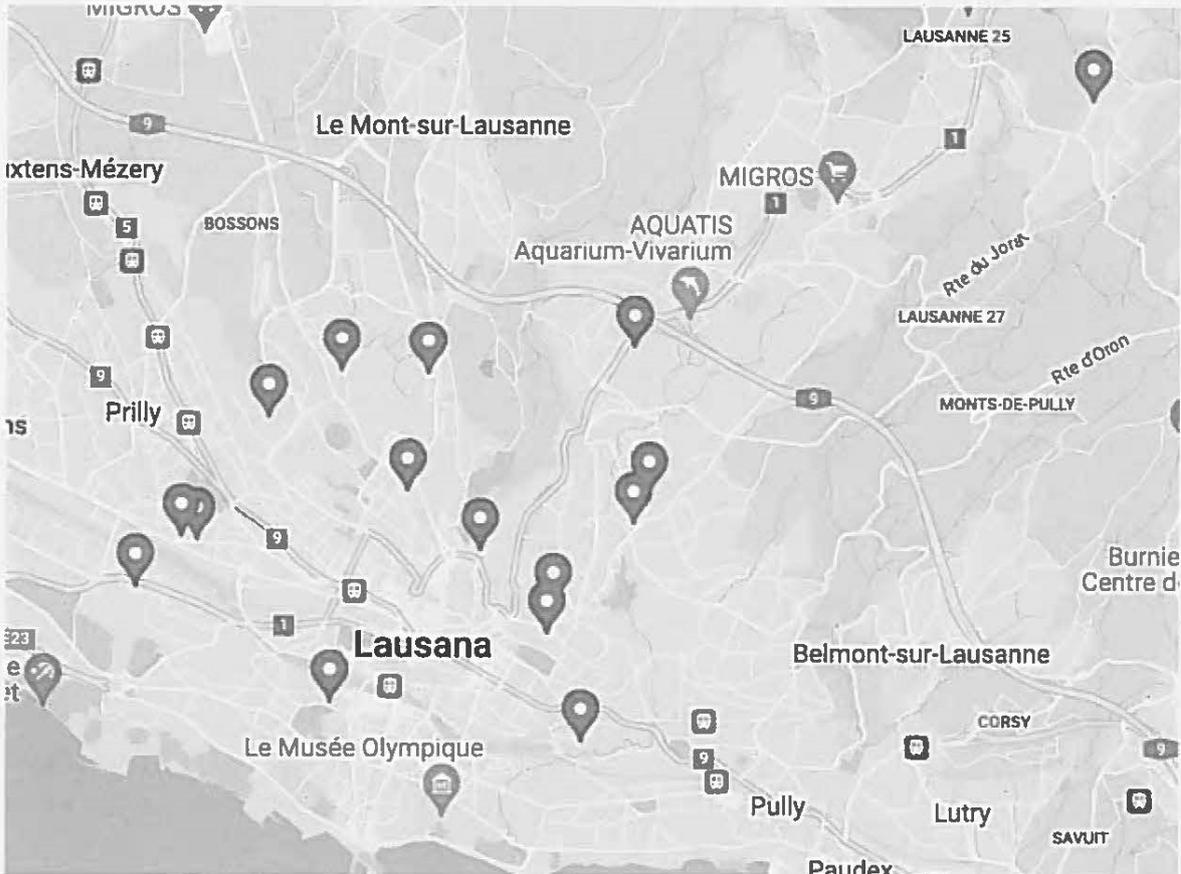
Lausanne, le 12 mai 2023

La rapportrice :
Maurane VOUGA

Conseil communal de Lausanne

Pétition pour une accueil de vacances adapté aux besoins des familles lausannoises - Annexe

Localisation des centres aérés urbains (CAU) proposés par la Ville de Lausanne pendant les **vacances d'automne**, des **relâches** et les **vacances de Pâques**. Une partie des APEMS du centre-ville ne propose pas de prise en charge pendant les vacances.



<https://goo.gl/maps/h3ikanDLtfB5vGqL6>